



**PV du CONSEIL MUNICIPAL
27 juin 2024**

Date de la convocation : 20/06/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MANDON Éric, OULLIE Laurent, RENOUARD Nathalie,

Etaient absents excusés : ALVERGNE Brice (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), CORIA Mathieu (donne pouvoir à CUTANDA Josette), MANDON Éric (donne pouvoir à BONNET Cendrine), MARY Julien (donne pouvoir à OULLIE Laurent), PARRA Christophe (donne pouvoir à LAFON Alain), ORTUNO Thierry (donne pouvoir à CLAVEL Inès), VALERO Fanny (donne pouvoir à RENOUARD Nathalie), REKKAB Claude (donne pouvoir à DESCAMPS Danièle) ;

Absents :

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024**
2. **Présentation des diverses décisions du Maire et informations générales**
3. **Convention de partenariat ponctuel entre l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem le Désert- Vallée de l'Hérault » et le Camping « l'Affenage »**
4. **Modification Grille Tarifaire Camping 2024**
5. **Adoption d'une convention opérationnelle ti-partite « cœur de village » entre l'Etablissement Public Foncier, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault et la Commune du Pouget**
6. **Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15 et désigne madame Josette CUTANDA en tant que secrétaire de séance.

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024**

Monsieur le Maire propose au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

Monsieur Alain LAFON relève une erreur dans la liste des présents et absents puisque monsieur Claude REKKAB y figure deux fois.

Vote à l'unanimité

2. **Présentation des diverses décisions du maire et informations générales**

- 30 mai : réunion de travail avec le service instructeur de la CCVH autour de la définition d'un cahier des charges d'études permettant la consultation de bureaux d'études pour l'accompagnement à la révision du PLU.
- 30 mai: COTECH entre les services du syndicat « Centre Hérault », services déchets de la CCVH, service

technique mairie, SIVOM et élus de la commune autour du bilan sur la mise en place du nouveau schéma de collecte et des correctifs à appliquer.

- 3 juin : COPIL d'approbation du nouveau contrat bourg centre avec Monsieur le Sous-Préfet, Éric Suzanne, le SYDEL « Pays Cœur d'Hérault », et la région Occitanie.
- 5 juin : réunion de chantier avec Hérault Energie et le SIVOM sur la rénovation du parc de luminaires
- 5 juin : AG du foyer rural
- 4-5 Juin : lancement des appels à candidature pour les postes « Responsable RH/Finances » et « Chargé d'opération »
- 9 juin ; organisation des élections européennes
- 17 juin : signature du compromis de vente de la maison située 21 Grand rue Sainte Catherine
- 18 juin : journée poney à l'attention des élèves de l'école maternelle
- 19 juin : remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur à Monsieur Louis VILLARET à Paris

Madame Inès Clavel demande, s'il est vrai que lors de la dernière AG du foyer rural, les discussions ont été houleuses à l'encontre de la collectivité.

Madame Cendrine Bonnet indique également qu'une publication a été faite sur les réseaux sociaux, engageant la responsabilité de la commune sur l'origine de la délocalisation d'une activité sportive.

Monsieur le Maire précise qu'un changement de gouvernance au sein du foyer rural est en cours, mettant en lumière les difficultés passées de gestion de cette association. Au sujet de la publication Facebook, une réponse institutionnelle n'est pas prévue à l'heure actuelle, mais la commune s'en réserve le droit à l'avenir.

Au sujet de la journée poney du 18 juin, Monsieur Laurent OULLIE se questionne sur l'opportunité pour les deux centres équestres de travailler de concert sur une manifestation à l'attention des élèves du groupe scolaire.

Madame Inès Clavel demande des précisions quant au financement par la CCVH du déplacement de certains Maires à Paris pour la remise de la Légion d'honneur à Louis Villaret, de certains maires.

Monsieur le Maire précise qu'aucun autre maire n'était présent au cours de cette cérémonie, hormis monsieur Jean-François SOTO qui bénéficiait d'un mandat spécial délibéré en cours de conseil communautaire.

Julien MARY entre en séance à 18h40.

3. Convention de partenariat ponctuel entre l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem le Désert-Vallée de l'Hérault » et le Camping « l'Affenage »

La présente convention formalise un partenariat ponctuel entre le Camping Municipal l'Affenage et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault dans le cadre de l'événement "Musette & Bicyclette" se tenant au Pouget les 19 et 20 octobre 2024.

Ce partenariat a pour objet de promouvoir et commercialiser des nuitées touristiques pour l'événement "Musette & Bicyclette". L'OTI s'engage à proposer un code promotionnel offrant 10% de réduction sur les nuitées du 19 au 20 octobre 2024.

Des actions de promotion seront mises en œuvre pour faire connaître l'offre, et les participants seront informés du code de réduction lors de leur inscription en ligne.

Le partenariat est valable uniquement pour la période de l'événement.

Les réservations se feront via les canaux traditionnels : téléphone, e-mail, site internet, ou l'Agence de Voyage Locale de l'OTI.

Le camping s'engage également à participer à la prise de photos/vidéos durant l'événement et à promouvoir l'événement sur son site internet.

En cas de litige, les parties tenteront de parvenir à un règlement à l'amiable. Si nécessaire, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Cette convention de partenariat représente une opportunité de valoriser notre commune lors de l'événement "Musette & Bicyclette", en encourageant la venue de touristes grâce à une offre promotionnelle attractive.

Vote à l'unanimité

4. Modification Grille Tarifaire Camping 2024

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2024 du Camping et Gîtes « L'affenage » ont été votés lors du conseil municipal du 2 novembre 2023, dans le cadre de la délibération numéro 2023-062.

Monsieur le Maire propose de procéder aux évolutions suivantes sur la grille tarifaire de la salle polyvalente :

- Forfait salle pour le week-end de 2 jours (ou Noël ou Jour de l'An, hors haute saison) : 700€
- Journée fériée supplémentaire en semaine (à partir du 01/12/2024) : 250€

Les nouveaux tarifs sont ainsi synthétisés de la manière suivante :

Salle polyvalente Tarifs 2024	
Sous conditions: location de 6 gîtes minimum	
Journée en semaine (location sans logement - réservé uniquement pour des projets de type réunion de travail - pas d'accès au patio) - Hors jour férié	300,00 €
Journée supplémentaire en semaine	150,00 €
Journée fériée supplémentaire en semaine (à compter du 01/12/2024)	250,00 €
Forfait salle weekend 2 jours /ou Noël ou Jour de l'An (Hors haute saison)	700,00 €
Forfait salle 2 jours en semaine (Hors haute saison) - Hors Noël et Jour de l'An	400,00 €
Forfait Mariage/Pacs: Forfait salle (weekend) 3 jours (Minimum 1 nuit)	850,00 €
Supplément ménage Salle	150,00 €

Les autres tarifs de la grille tarifaire 2024 restent inchangés.

Madame Françoise Bourboujas demande des précisions sur le forfait « salle week-end 2 jours ». Madame Laurine FRADKIN, directrice du camping l'Affenage, prend la parole. Elle précise que les jours de Noël/jour de l'an étaient en week-end les deux années précédentes, et qu'en raison du succès rencontré sur cette période mais aussi des contraintes de gestions, il était pertinent de majorer cette période de l'année.

Vote à l'unanimité

5. Adoption d'une convention opérationnelle tri-partite « cœur de village » entre l'Etablissement Public Foncier, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault et la Commune du Pouget

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 2122-21 1°;

Vu l'arrêté n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

Vu ensemble les délibérations du conseil communautaire n°1514 du 10 juillet 2017 et n°3252 du 10 juillet 2023 relatives à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2017-2023 et à sa prorogation ;

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Etablissement public foncier d'Occitanie modifié notamment par les décrets n°2017-836 du 5 mai 2017 et n°2020-374 du 30 mars 2020 portant extension du territoire de compétence de l'établissement, notamment son article 11 ;

Vu l'avis du bureau de l'EPF Occitanie en date du 27 juin 2024 approuvant ladite convention tripartite;

En lien avec la réflexion initiée par la commune dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional « revitalisation des Bourgs centre » et du programme « Villages d'avenir » dont elle est lauréate, la commune de Le Pouget souhaite

garantir la maîtrise foncière publique d'une partie de son cœur de ville afin de mieux en garantir le réinvestissement urbain.

En effet, la commune s'engage activement dans les projets de revitalisation du centre-ville avec pour objectif de renforcer l'attractivité de la commune et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

La CCVH soutient ce projet à plusieurs titres, dans le respect des objectifs inscrits au Programme Local de l'Habitat :

- Par le traitement qualitatif pouvant être engagé sur l'aménagement de ce secteur de façon à promouvoir des opérations urbaines exemplaires
- Sur la dynamique locale pouvant être amorcée sur ce secteur situé en plein cœur du village
- Par la création de logements diversifiés répondant aux besoins de la population locale.
-

Au sein même de ce périmètre, la commune souhaite développer un îlot d'habitation autour du groupe scolaire existant, de sa médiathèque et de futurs services à destination des administrés. Ce projet ambitieux vise à créer un espace de vie harmonieux et intégré, où les habitants pourront bénéficier d'une proximité immédiate avec des infrastructures éducatives, culturelles et de service.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la Communauté de communes a souhaité être associée à la présente convention (annexe 1 : convention pré-opérationnelle).

La mise en place de la convention tripartite permettra la réalisation d'études foncières en lien avec une veille sur le secteur identifié, la conduite d'études en vue de préciser les intentions du projet et la maîtrise foncière du secteur permettant l'aboutissement du projet urbain.

Les engagements de la CCVH au titre de cette convention pré-opérationnelle tripartite sont les suivants :

- Apporter un appui technique lors de l'élaboration ou révision du document d'urbanisme de la commune et dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires afin de faciliter l'action foncière et la mise en œuvre du projet;
- Faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir en vue de la réalisation du projet de la collectivité ;
- Apporter son appui à la commune pour le relogement des occupants en application de l'article L3.14-1 du code de l'urbanisme.

Considérant que la Communauté de communes mettra à disposition les compétences de son service Habitat en matière de mise en œuvre et de suivi du PLH,

Vote à l'unanimité

6. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Le Pouget peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police.

Ce fonds spécial a pour objectif d'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la création d'un trottoir le long de la RD 123.

Les travaux nécessaires pour la mise en place de ce trottoir sont évalués à près de 32 000€ HT.

Considérant le plafond de 80% d'aide publique applicable à ce type de projet, Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide financière de 25 500€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que ce financement n'a pas de rapport avec les verbalisations réalisées par le service de la Police Municipale de la Commune.

Madame Inès Clavel précise avoir été interrogée par des riverains au sujet des soucis de sécurité sur ce secteur.

Monsieur Éric Mandon indique que des démarches ont été entreprises auprès des services départementaux pour obtenir leur autorisation afin d'intervenir et d'aménager des bornes et chicanes en bétons sur ce secteur.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 19h25.

Le Maire

Thibaut BARRAL

